

Convention de partenariat

pour l'enseignement artistique et culturel

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

**la Ville d'Aix-en-Provence
(Conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud)**



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,
d'une part,

et

La Ville d'Aix-en-Provence (Le Conservatoire Darius Milhaud)

représentée par Maryse Joissains-Masini, Maire d'Aix-en-Provence
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

Références aux textes

Vu, Le vademecum La chorale à l'école, au collège et au lycée paru le 28 mai 2018

Vu, **Le référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle**, arrêté du 1er juillet 2015 -
JO du 7 juillet 2015

Vu, **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**
n°2013-595 du 8 juillet 2013

Vu, **Le parcours d'éducation artistique et culturelle**, circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013

Vu, **Les Chartes de développement des pratiques artistiques et culturelles** circulaire n° 2007-086
du 10 avril 2007 - BO n° 16 du 19 avril 2007

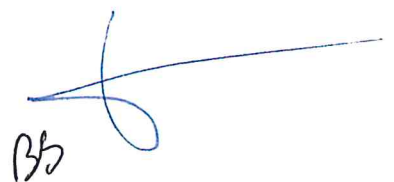
Vu, **Le développement du chant choral à l'école**, circulaire n° 2019-013 du 18-1-2019

Vu, **La convention triennale et tripartite** de partenariat entre la Drac, la Ville d'Aix en Provence et
l'Académie Aix Marseille, renouvelée en Conseil Municipal du 10 mai 2017

Vu, **La convention de développement culturel et d'expérimentation**, signée entre le Ministère de la
Culture et la Ville d'Aix en Provence, délibération du Conseil Municipal n°2018-261 en date du 11 juin
2018

Convention de partenariat avec le
Conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud

Paraphes :



PREAMBULE

Le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale ont affirmé leur volonté commune de mettre en place une dynamique visant à ce que chaque école de la République mette en œuvre un projet artistique et culturel.

En se référant aux textes officiels rappelés ci-dessus, Le Conservatoire Darius Milhaud de la Ville d'Aix-en-Provence et l'académie d'Aix-Marseille conviennent, en concertation étroite et chacun dans le respect de leurs compétences, de collaborer à cette mise en œuvre.

La Ville d'Aix-en-Provence se positionne clairement dans ce processus. Cet objectif, devenu prioritaire pour les deux ministères, rencontre une action déjà très développée à Aix-en-Provence, dans les différents domaines artistiques et culturels, formalisée dans une convention cadre pluriannuelle DRAC – académie d'Aix-Marseille et Ville d'Aix en Provence, précisant les objectifs et enjeux, ainsi que les modalités de mise en œuvre du dispositif EAC sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Aix-en-Provence.

Le Conservatoire Darius Milhaud, est déjà présent dans certaines écoles de la Ville, sous des formes d'interventions très variées en musique et en danse : « dumistes », mini-concerts dans les classes, invitation à des spectacles dans l'Auditorium Campra, accueil de spectacles scolaires, cours de danse sur le temps périscolaire. Il souhaite s'engager dès à présent à travailler avec les écoles de la Ville, sous des formes diverses, pour expérimenter une action plus approfondie et ainsi s'inscrire pleinement dans cette volonté interministérielle.

Dans cette perspective, les signataires de la convention conviennent :

Convention de partenariat avec le
Conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud

Paraphes : 

Article 1 – Engagement de la Ville

Le Conservatoire Darius Milhaud s'engage,

- à inscrire les projets proposés, dans un cadre de concertation associant l'académie d'Aix-Marseille et la Direction Culture, pilote du dispositif EAC,
- à expérimenter un processus de co-construction de projets d'enseignement artistique et culturel au niveau d'une école, et non d'un intervenant par classe et par discipline,
- à faire se croiser les problématiques entre les enseignants et les potentiels artistiques et culturels du territoire, pour mieux partager les objectifs, les moyens, et générer ainsi de nouvelles possibilités,
- à mettre en place, en collaboration avec l'équipe enseignante, des répertoires de chant choral au niveau de chaque école, s'inscrivant dans les thématiques des projets d'école,
- à conseiller et soutenir les professeurs des écoles dans les aspects méthodologiques notamment les choix de ces répertoires, les « outils » d'apprentissages spécifiques des chants, et leurs accompagnements instrumentaux,
- à accueillir dans ses locaux, dans la mesure de ses possibilités, des classes ayant défini dans ce cadre méthodologique de co-construction, des besoins spécifiques : studios de danse, salles de répétition, salles de restitution de projets,
- à accueillir des classes dans le cadre de sa saison artistique,
- à faire intervenir des artistes dans les écoles de la ville : enseignants de l'établissement, élèves de haut niveau encadrés dans le cadre de projets spécifiques, artistes invités dans le cadre de la saison du Conservatoire, qui peuvent contribuer à enrichir les projets définis en commun.

Ces objectifs impliquent des évolutions méthodologiques, dans une vision pluridisciplinaire, en faisant converger les nombreux dispositifs existants, en s'inscrivant dans une volonté de faire sens, de redéfinir les attentes, de mettre en place des synergies, tant dans les contenus que dans les formes d'interventions artistiques.

Cette redéfinition des modalités a pour but d'offrir des capacités nouvelles pour faire rayonner davantage l'existant au bénéfice de tous les enfants d'une école et de développer ainsi de nouvelles ambitions. A terme, le résultat de ce travail pourrait constituer, par cycles, une forme de corpus valorisant et explicitant le contenu et la richesse du parcours ainsi créé.

Article 2 – Engagement de l'académie

L'académie d'Aix-Marseille s'engage,

- à permettre aux professeurs du Conservatoire Darius Milhaud, artistes invités, intervenants impliqués dans les différents domaines artistiques, d'intervenir dans les écoles citées en annexe,
- à permettre aux écoles impliquées dans ce projet de venir au Conservatoire Darius Milhaud pour participer pleinement aux actions engagées,
- à accompagner, par les conseillers pédagogiques spécialisés, les équipes pédagogiques dans l'élaboration des actions et de la réflexion engagées dans ce partenariat,
- à organiser la sélection et la validation des projets spécifiques des écoles en lien avec le Conservatoire.

Convention de partenariat avec le
Conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud

Paraphes :



Article 3 – Conditions de l'exécution de la convention

- **Suivi de la convention**

Un comité de suivi est mis en place, composé de représentants du 1^{er} degré (IEN référent de l'EAC de la ville d'Aix-en-Provence, les IEN des 3 circonscriptions (ou leurs représentants conseillers pédagogiques) et le conseiller pédagogique en Education Musicale), le Conservatoire Darius Milhaud et la Direction Culture de la Ville, pilote du dispositif EAC.

Le comité de suivi se réunira au moins deux fois par an pour effectuer d'une part en début d'année la validation des projets et la sélection des écoles retenues, d'autre part en fin d'année le bilan des actions conduites et faire des propositions concertées d'évolution des dispositifs.

- **Durée de la convention, renouvelable chaque année par reconduction tacite**

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature.

Une annexe sera établie chaque année avec le détail des actions et le calendrier.

Fait à Aix-en-Provence, le 19 juillet 2019, en 2 exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour le Conservatoire Darius Milhaud

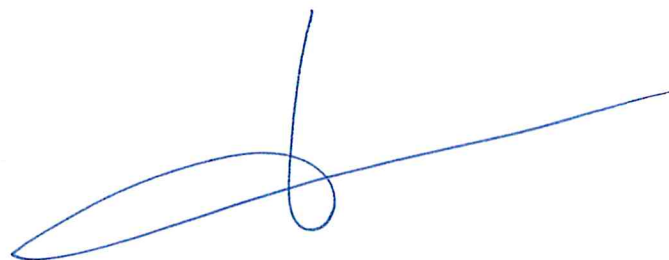


Bernard Beignier

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Maryse Joissains-Masini

Maire d'Aix-en-Provence



Convention de partenariat avec le
Conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud

Paraphes :